Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20261102-ARR2026_008-AR

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
74170 - HAUTE-SAVOIE
N° 008/2026

ARRETE

PORTANT MODIFICATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT A LA REGIE DE RECETTES DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Président de la Régie de l'Office du Tourisme de la commune de Saint-Gervais-Les-Bains,
Vu la délibération du Conseil d'exploitation n°2026/011 du 4 juin 2026 relative aux délégations d'attributions du conseil d'exploitation au Président ;
Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
Vu la délibération n°2021/252 du 13 octobre 2021 mettant en place une part supplémentaire d'IFSE REGIE dans le cadre du RIFSEEP ;
Vu l'arrêté n°007/2026 portant modification de la régie de recette taxe de séjour en date du 2 novembre 2026 ;
Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 27/10/2026 ;
Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 27/10/2026 ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27/10/2026 ;

ARRETE

Article 1 : Madame Catherine LIGEON est nommée régisseur titulaire de la régie de la taxe de séjour depuis le 9 octobre 2019, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Catherine LIGEON sera remplacée par Madame Corinne RENNARD, mandataire suppléant depuis le 9 octobre 2019 ;

Article 3 : Madame Catherine LIGEON percevra une indemnité de maniement de fonds conformément à la règlementation en vigueur et notamment à la délibération du Conseil Municipal du 13/10/2021 n°2021/252 et percevra la Nouvelle Bonification Indiciaire à hauteur de 20 points d'indice ;

Article 4 : Madame Corinne RENNARD, mandataire suppléant, percevra une indemnité de maniement de fonds conformément à la règlementation en vigueur et notamment à la délibération du Conseil Municipal du 13/10/2021

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20261102-ARR2026_008-AR

n°2021/252 pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 5 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations ;

Article 6 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales par l'article 432.10 du code pénal.

Article 7 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter toutes les pièces justificatives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 8 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Article 9 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 008/2019 du 09/10/2019 de la régie de l'Office de Tourisme ;

Article 10 : Monsieur Le Président et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui fera l'objet des mesures de publication et de transmission lui conférant son caractère exécutoire.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 02/11/2026

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME ST GERVAIS LES BAINS 74170

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

Le régisseur titulaire,
« Vu pour acceptation »

Catherine LIGEON

Le mandataire suppléant
Corinne RENNARD

« Vu pour acceptation »

Télétransmis le "Vu pour acceptation"
Mis en ligne le 6/11/26

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20261102-ARR2026_008-AR

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

74170 - HAUTE-SAVOIE
ANNEXE ARRETE N° 008/2026

PORTANT MODIFICATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT A LA REGIE DE RECETTES DE LA TAXE DE SEJOUR

- Régisseur Titulaire : Catherine LIGEON, née le 31/07/1968 à Sallanches et domiciliée 66 Rue Arsène Poncet – 74190 PASSY

- Mandataire suppléant : Corinne RENNARD, née le 14/05/1974 à Sallanches (74) et domiciliée 1590 Route de St-Gervais - 74190 PASSY